



# DOBOUT !

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

## L'ÉDITO

page 1

### LE PAIN ET LA PAIX

## KOSALAFÉ ?

page 2

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR SGC ET PRÉFECTURE

\*\*\*\*\*

### RENCONTRE CGT AVEC LA SG PREF

## VOS DROITS

page 3

### AUGMENTATION DES SALAIRES : DES ACTES, PAS D'ENFUMAGE

## LA BONNE CAUSE

page 4

### BIENTÔT, DES ÉLECTIONS

## L'ÉDITO

### Le pain et la paix

*Dans la France des années 1930, les travailleurs revendiquaient « le pain et la paix » selon l'expression bien connue. Près d'un siècle après, les temps présents ne sont pas sans évoquer cette période, et le risque de connaître à nouveau cette Histoire, terrible, en Europe et dans le monde.*

*Le pain : comment vivre aujourd'hui avec moins de 2 000 € par mois ? Comment payer tout ce qui est nécessaire, alors que les prix s'envolent et que les salaires sont bloqués ? Rappelons que beaucoup d'agents de catégorie C perçoivent un traitement brut de 1 700 € (et encore, pour celles et ceux qui travaillent à temps plein), c'est-à-dire à peine au-dessus du SMIC. Les rémunérations de la fonction publique, toutes catégories confondues, ne sont plus attractives, très loin de là. Depuis 1983 les salaires ne sont plus indexés sur les prix. Depuis 1986, les prix ne sont plus encadrés. Résultat : l'inflation mange les salaires, et les fins de mois arrivent de plus en plus tôt.*

*La paix : comment ne pas se sentir vulnérables quand la menace et la riposte nucléaires sont évoquées ? Comment penser le monde et son avenir quand des guerres ont lieu ? Des guerres, et pas seulement celle en cours en Ukraine. Comment penser le futur quand le dérèglement climatique produit chaque année des déséquilibres de plus en plus forts ? Il y a déjà dans le monde bien plus de réfugiés climatiques que de réfugiés de guerre. D'ici 2050, il pourrait y avoir près de 250 millions de réfugiés dus aux changements du climat !*

*Il y a désormais urgence. Il est urgent d'augmenter les salaires ! Il est urgent de préserver et rétablir la paix ! Et pour cela, les travailleurs doivent lutter et s'unir. Parce que rien n'est acquis, tout est à conquérir. Parce que, hier comme aujourd'hui, les travailleurs veulent « le pain et la paix ».*

# KOSALAFÉ ?

## Règlements intérieur du SGC et de la préfecture de La Réunion

La création du secrétariat général commun départemental (SGCD) de La Réunion au 1<sup>er</sup> janvier 2021 nécessitait de mettre en place pour les agents de ce nouveau service un règlement intérieur (RI), et d'adapter celui de la préfecture et des sous-préfectures. Mais, dans les faits, l'administration a instauré depuis près d'un an et demi un vide juridique : il n'y a toujours pas de RI pour les agents du SGC ! La CGTR Intérieur avait alerté le préfet, avant même la mise en place du SGC, sur l'importance de la question du RI, ainsi que sur d'autres sujets que l'administration a elle-même fini par reconnaître comme « irritants ».

Notre syndicat s'est battu pour que les agents du SGC disposent d'un RI spécifique et que le sujet du RI fasse l'objet d'un CT consacré exclusivement à ce sujet. Nos participations aux groupes de travail, malgré toutes les obstructions de l'administration (voire d'autres syndicats...), ont permis de faire avancer certains points, par exemple sur les horaires (respect des temps de travail et de repos, plages fixes et mobiles). Le travail avançait, certes ti lamp ti lamp, mais il avançait. Or, le préfet a voulu aller plus vite que la musique puisque le travail n'était pas terminé. Résultat : il a décidé de passer en force en fin d'année dernière en mettant à l'ordre du jour, au milieu d'autres sujets, celui du RI. La CGTR Intérieur a dénoncé cette méthode et a refusé la manière de procéder du préfet en le lui faisant très fermement savoir. Parce que cette décision était contraire aux intérêts des agents.



Si la CGT ne pratique pas la politique de la chaise vide, il est des moments où il faut savoir refuser de servir de caution à l'administration. Nous laissons ce rôle d'accompagnement de l'administration à d'autre. Chacun se reconnaîtra. C'est donc un « projet de règlement intérieur préfecture - SGC » comprenant un socle commun de dispositions et des annexes pour des questions spécifiques qui a été voté en fin d'année dernière, par une organisation syndicale, minoritaire.

Alors que d'autres réunions sur le RI du SGC et de la préfecture sont en cours et qu'un CT doit à nouveau se réunir en juin prochain sur ce sujet, la CGTR Intérieur continue de revendiquer les dispositions des différentes directions de l'administration territoriale de l'État (ATE) les plus favorables aux agents. Nous demandons par exemple la possibilité pour les agents, avec accord de leurs chefs de service, de répartir la durée de travail sur quatre jours et demi, ce qui existe dans les DDI et permet à de nombreux-ses agent-e-s d'éviter d'avoir recours au temps partiel, et contribue de manière concrète à la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Et que les agents de la préfecture et des sous-préfectures, ainsi que ceux du Sgap, bénéficient des mêmes droits et avantages. Nou larg pa, nou tiembo !

### RENCONTRE ENTRE LA CGT ET LA SG DE LA PRÉFECTURE

Reportée pour cause de cyclone Batsirai, la rencontre de rentrée entre la CGT et la SG de la préfecture s'est déroulée mi-février. Nous avons alerté sur la situation des agents du service du bureau des finances (SBF) du SGC : manque de personnel, management défaillant, procédures de travail changées plusieurs fois en cours d'année, arrêts de travail à répétition, demandes de télétravail et moyens refusés. N'en jetez plus, la coupe est pleine et les agents en souffrance (TS, alerte CHSTC). L'administration a réagi de manière bien tardive et bien faible. La SG et la directrice du SGC se targuent de résoudre les problèmes en changeant les process, comme si les agents ne savaient pas travailler. Bref, la CGT jugera aux actes, mais nous n'oublions jamais que pour le SBF comme d'autres services du SGC, nous avons alerté sur les difficultés avant même la mise en place du SGC de La Réunion.

Au cours de cette rencontre, qui fut âpre, la CGTR Intérieur a demandé que soit communiqué le nombre d'heures écrites par services et par catégories des agents de la préfecture, des sous-préfectures et du SGC. Pas de réponse de l'administration, mais nous ne lâchons pas et vous révéleront bientôt les chiffres de ce qui correspond à du travail dissimulé. Nous avons également demandé à l'administration la répartition des montants du complément indemnitaire (CIA). Silence de l'administration. Y a-t-il des choses à cacher ? La CGTR et les agents veulent la transparence ! Bref, encore beaucoup de travail en perspective pour les représentants de votre syndicat. On est là pour ça !

## Augmentation des salaires : des actes, pas d'enfumage !

La revendication d'augmentation des salaires est depuis toujours l'une des premières revendications de la CGT, avec celle de la diminution du temps de travail. Les grandes dates de l'histoire sociale sont celles des conquis salariaux : 1936 (+30%), 1968 (+35 % du SMIC...)... Pour continuer sur les dates importantes, **depuis 1983, les salaires ne sont plus indexés sur les prix**. Depuis, seule l'augmentation annuelle du SMIC est réglementée. Dans le privé, les salaires supérieurs au SMIC ne peuvent être augmentés que dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans les entreprises. Dans la Fonction publique, les négociations salariales sont annuelles avec la Ministre de la Fonction publique.



Pour rappel, le traitement de base mensuel est un élément statutaire qui dépend du grade et de l'échelon du fonctionnaire. Il est calculé en fonction d'une grille indiciaire et par référence à **la valeur du point d'indice, qui s'élève à 4,68602 € aujourd'hui**. Le régime indemnitaire qui est un complément du traitement regroupant des primes et indemnités très diverses, ne concernant pas nécessairement tous les agents, aggrave les inégalités salariales et est source de politiques discriminatoires. De plus, ces primes ne comptent quasiment pas dans le calcul de la retraite. Le traitement de base mensuel représente donc la part la plus importante de la rémunération du fonctionnaire et reste déterminant dans le calcul de son droit à pension. **La valeur du point d'indice a donc un impact même au-delà de la fin de carrière de l'agent-e.**

**La CGT considère que le gel de la valeur du point d'indice, depuis 2010, est tout à la fois profondément injuste, porteur de lourds préjudices pour les salariés** qui le subissent et gravement attentatoire à la grille indiciaire : depuis cette date, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'indice des prix à la consommation est de l'ordre de 11,29 % ! Depuis 2000, elle s'élève à 21,5% %. Les 5,4 millions de **fonctionnaires et non-titulaires ont ainsi perdu des centaines d'euros par mois**. Si l'on remonte sur les vingt dernières années, au début des politiques où la valeur du point d'indice a connu des revalorisations significativement plus faibles que l'inflation, l'austérité salariale a conduit à la paupérisation d'une grande partie des agents publics et des futurs retraités et pensionnés. Aujourd'hui, avec l'inflation que nous subissons, la question des salaires est centrale pour les travailleurs et travailleuses.

Précision : **à la CGT, nous parlons bien d'augmentation des salaires et pas d'augmentation du pouvoir d'achat**. En effet, de nombreux politiques parlent d'augmentation du pouvoir d'achat. Mais attention ! Il y a ceux qui revendiquent une hausse du « pouvoir d'achat » au travers d'une augmentation des salaires, en particulier du SMIC, et ceux qui proposent cette augmentation par une diminution des cotisations sociales. Cette augmentation en trompe-l'oeil se fait au détriment du salaire différé, c'est-à-dire de la protection sociale, des retraites.

**L'annonce récente de la ministre de la Fonction publique est une manœuvre clientéliste de bas étage** : alors qu'un préavis était posé pour le 17 mars, et donc la période des négociations ouverte, elle déclare dans la presse que Macron procédera à une augmentation du point d'indice cet été (donc après les élections) et sans préciser de combien. **Pour la CGT, l'augmentation des salaires, c'est l'augmentation du point de 20 % dont 10 % immédiatement, mais aussi l'égalité salariale et l'intégration des primes dans le traitement, avec indexation sur le coût de la vie et la suppression des dispositifs d'individualisation du type RIFSEEP.**



# LA BONNE CAUSE

## Bientôt, des élections

Depuis que le gouvernement Valls a supprimé la régie interne en préfecture des travaux d'encartage de la propagande électorale, la CGT n'a eu de cesse de revendiquer la « ré-internalisation » des travaux. Deux raisons motivent cette revendication.

La première repose sur le fait que l'élection présidentielle constitue un rendez-vous citoyen pour choisir la ligne politique nationale pendant cinq ans. Le ministère de l'intérieur est garant de l'organisation de ces élections, donc garant que l'ensemble des candidats pourront faire parvenir la propagande avec le plus grand esprit d'équilibre entre les différents candidats. Et ceci n'est possible que par l'intermédiaire de l'intervention d'un corps de fonctionnaires qui a une obligation de résultat et non une contrainte de moyens. Trop souvent les médias se sont emparés des défaillances des groupes privés ayant repris cette compétence : plusieurs bulletins d'un même candidat dans l'enveloppe, l'absence d'un autre, etc. Tout ceci faisant rejaillir une appréciation négative des services du ministère de l'intérieur.

Le seconde repose sur la rémunération complémentaire que cela met à disposition des agents du ministère de l'intérieur qui réalisent la prestation d'encartage. Pour un montant, à la louche, de 300 € par tour, la CGT constate que même des attachés participent à ces travaux. C'est ainsi plus de 1 000 € sur les quatre tours (présidentielle et législatives) que les agents de catégorie C et C technique, ainsi que B, peuvent gagner pour s'offrir un peu de lest financier pour survivre dans un monde où tout augmente, sauf le niveau des salaires.

Mais quand bien même la CGT se satisfait que cette revendication ait été reprise dans le cadre du Beauvau de la sécurité, sa mise en œuvre pose réellement question. Vous l'aurez vu si vous êtes abonné à notre presse syndicale, mais dans de très nombreux territoires, les préfets ont pris des dispositions pour mettre en œuvre les travaux de propagande électorale qui ne peuvent satisfaire les personnels et la CGT : obligation de poser un RTT pour participer, oubli des collègues des services de police ou des services de SGAMI, ... tout cela pour « ne pas entraver le fonctionnement de la préfecture » alors que cette mission est une mission régaliennne du ministère de l'intérieur ! Il y a une mauvaise foi de notre employeur public qui est inquiétante. Est-ce qu'il y a une réelle volonté de réaliser la prestation de manière infaillible ? Est-ce que le but n'est pas de nous mettre en échec pour retourner cette prestation au privé ? Mais on ne joue pas ! Il s'agit des élections politiques. De ce qui caractérise une démocratie ! Nous dénonçons cette attitude inquiétante du ministère. Et toujours, nous sommes solidaires des exploités des sociétés de distribution de pli non adressés : ce sont des populations pauvres, précaires, employées sur des temps partiels et qui ont un travail harassant, très souvent dans des conditions indignes.

Enfin, ne vous y trompez pas, l'élection présidentielle conditionne quelque part l'élection du « patron de la fonction publique ». Fonctionnaires, nous votons pour notre patron. En dehors de tous les programmes politiques portant sur l'insécurité, l'environnement et la crise financière, nous vous invitons à étudier les programmes des candidats qui touchent le point d'indice, les grilles de salaire, la retraite, etc. N'oubliez pas que la différence entre le salaire brut et le salaire net, c'est du salaire socialisé, c'est-à-dire ce qui est directement versé aux caisses de la sécurité sociale pour financer l'hôpital, la retraite, le chômage, l'autonomie. N'oubliez pas que les impôts financent le budget de la fonction publique et donc vos salaires. Toutes les réductions des « charges » entraînent des réductions pour la sécurité sociale ; toutes les réductions d'impôts entraînent la réduction des effectifs de la fonction publique et le gel du point d'indice. Et avec 200 milliards € d'évasion fiscale, on pourrait recruter et rétablir une rémunération indexée sur l'inflation.

**La CGT soutient donc l'augmentation générale des salaires, ce qui augmente mécaniquement la part des cotisations sociales et de l'impôt, donc préserve le modèle social français. Alors, votez, et votez pour les candidats défendant les revendications que porte la CGT.**

**« CELUI QUI NE PARTICIPE PAS À LA LUTTE PARTICIPE À LA DÉFAITE ! »**

### CGTR Intérieur

Mél : [interieurlareunion@cgt.fr](mailto:interieurlareunion@cgt.fr)

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 02 62 40 77 87 / 06 92 29 93 76

Avril 2022